

Régie Sauze Super Sauze Ubaye

4 Av. des 3 Frères ARNAUD - 04400 BARCELONNETTE

Siret 200 072 304 00054 - N° TVA intracommunautaire : FR 33 2000 72304

Ci-après dénommé « l'exploitant »

Généralités

L'acquisition d'un titre de transport sur les remontées mécaniques (pouvant être désigné ci-après par le terme de « forfait ») implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « Client ») de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation (CGVU), sans préjudice des voies de recours habituelles. Concernant les forfaits "Skipass 3 stations", l'utilisateur doit se conformer aux conditions générales d'utilisation de la station où il skie. Si une disposition des présentes conditions venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Le forfait

Le forfait donne accès, pendant la période de validité du titre de transport, aux remontées mécaniques en service et correspondant à la catégorie du titre. Les secteurs de validité du forfait sont définis sur le plan des pistes de la station et durant les périodes d'ouvertures des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux bas des remontées mécaniques de l'exploitant, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement. Les forfaits sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles (à l'exception du forfait « 1h Pré-Clos »). Pour cette raison, n'achetez pas vos titres en dehors des points de vente officiels. Les forfaits pluri-journaliers (2 jours et plus) portent sur des journées consécutives. L'horaire de fin de journée (17 h) correspond à l'heure de fermeture du domaine skiable. Le dernier départ autorisé à chaque remontée mécanique est antérieur à cet horaire pour tenir compte des temps de montée et retour station. Ces horaires sont affichés au départ de chaque remontée mécanique ainsi que sur le bulletin du domaine skiable consultable aux points de vente.

Photographie

La vente des forfaits « séjour » d'une durée supérieure ou égale à 10 jours et des forfaits « saison » est subordonnée à la remise d'une photographie d'identité, récente, de face, sans lunette de soleil, ni couvre-chef. Cette photographie pourra être conservée par l'exploitant dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels renouvellements ou rééditions du titre, sauf opposition de la part du Client (cf. Protection des données à caractère personnel).

Forfaits autocollants (ex. : journée, demi-journée, super demi-journée, école...)

Ces forfaits doivent être agrafés conformément au mode de fixation affiché aux caisses.

Forfaits « 3 stations » 6 jours et « 3 stations » saison : pour une utilisation sur le domaine skiable de Pra-Loup le forfait délivré par nos soins sur un support papier devra être échangé contre un support magnétique « mains-libres » à l'une des caisses de la station de Pra-Loup, moyennant un coût supplémentaire pour le support, fixé par la station de Pra Loup.

Tarifs des titres de transport

Tous les tarifs publics de vente des titres de transports et supports sont affichés aux points de vente. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Ils figurent également, éventuellement sous forme d'extraits, dans la brochure de la station et sur le site internet www.sauze.com.

Il appartient à l'acheteur de s'informer sur les différentes conditions tarifaires existantes avant tout achat. Le personnel en caisse ne pourra être tenu responsable du choix après l'achat du titre.

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente et sur présentation, au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait de pourra avoir lieu. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat. La détermination de l'âge du Client à prendre en compte est celui au jour de début de validité du forfait à délivrer.

Forfait « séjour » établi sur 2 périodes tarifaires : le prix du forfait est calculé au prorata du nombre de jours sur chaque période.

Modalités de paiement

Les paiements sont effectués en devise euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de la régie Sauze Super Sauze Ubaye (les chèques étrangers ne peuvent servir de mode de paiement) avec présentation d'une pièce d'identité, soit en espèces, soit par carte bancaire (Visa, Eurocard, MasterCard) soit par chèques vacances ANCV (attention l'exploitant ne rend pas la monnaie pour le paiement en chèque vacances), soit par chèque « Famille + » durant l'exploitation d'été.

Contrôle des forfaits

Le Client doit être porteur de son forfait et du justificatif correspondant durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée. Le forfait doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par l'exploitant. L'absence de forfait, l'usage d'un titre de transport non valable ou non conforme, ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur assermenté feront l'objet : soit du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique, dont le montant est fixé à 5 fois la valeur du titre de transport journalier « tarif normal », augmenté le cas échéant de frais de dossier, dont le montant est fixé par la réglementation en vigueur (articles L 342-15, R342-19 et R342-20 du code du tourisme et articles 529-3 et suivants du code de procédures pénales), soit de poursuites judiciaires.

Les contrôleurs assermentés pourront demander la présentation de toutes pièces justifiant les avantages tarifaires accordés au titulaire d'un titre de transport à tarif réduit ou gratuit. Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant. Outre l'indemnité forfaitaire ou poursuites ci-avant, les agents assermentés de l'exploitation procéderont au retrait immédiat de tout forfait ne correspondant pas à son utilisateur en vue de le remettre à son véritable titulaire.

Perte, vol, non utilisation du forfait, interruption du service

Forfait partiellement utilisé ou non utilisé : dans le cas où les titres de transports délivrés ne seraient pas utilisés, ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, même partiellement, ni échangés, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle du titulaire. Les journées de ski incluses dans une carte « 7 jours liberté » devront être épuisées durant la saison en cours, aucun remboursement ou report de validité ne sera effectué pour les journées restantes. Il est possible de couvrir ces types de risques par des assurances spécifiques.

Perte ou vol, délivrance de duplicata : forfaits nominatifs de 3 jours et plus : lors de la perte ou le vol d'un titre de transport nominatif (3 jours et plus), le titulaire du titre de transport devra remplir une déclaration de perte aux caisses des remontées mécaniques. Un duplicata sera délivré à partir du lendemain de cette déclaration, si déposée avant 17 h, temps nécessaire pour effectuer les recherches et permettre la neutralisation du titre.

Les forfaits retrouvés sont recueillis auprès de la caisse centrale de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye

Forfaits non nominatifs: aucun duplicata ne sera délivré.

Maladies ou accident : il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle quelle que soit la durée de validité du forfait. Une assurance est disponible en caisse pour la couverture de ce risque.

Interruption des remontées mécaniques : seul un arrêt complet supérieur à 4 heures consécutives et supérieur à 80 % des installations auxquelles le titre donne accès peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client sur présentation de son forfait et l'établissement d'une fiche de réclamation (délivrée aux points de vente). La demande, accompagnée des pièces justificatives, doit être adressée à la régie du Sauze Super Sauze Ubaye dans un délai de quinze jours. Seuls les titres ayant été acquis et réglés directement par leur titulaire aux points de vente de l'exploitant ou sur le site internet

peuvent donner lieu à un dédommagement.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes : soit d'une prolongation immédiate de la durée de validité du titre de transport ; soit d'un avoir en journée ou ½ journée de ski à utiliser avant une date définie ; soit d'une indemnisation différée fixée par l'exploitant.

Réclamations : Toute réclamation doit être adressée à la Régie Sauze Super Sauze Ubaye dans un délai de trente jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : Régie Sauze Super Sauze Ubaye – Immeuble Le Salto – 04400 Le Sauze. A défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le Client a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site internet : www.mtv.travel.

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties du contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut-être porté devant les juridictions compétentes.

Respect des règles de sécurité

Tout titulaire d'un titre de transport est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'exploitant, sous peine de sanction. Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de conduite des usagers des pistes » éditées par la fédération internationale de ski (FIS). Un rappel des règles de bonne conduite sur les remontées mécaniques est fait au verso du plan des pistes du domaine skiable du Sauze. Le forfait peut être annulé, sans aucun dédommagement et à tout moment, par l'exploitant ou un de ses agents, pour mauvaise conduite ou trouble provoqué par le porteur.

Information CO2

En application de l'article L1431-3 du Code des transports, l'exploitant communique ci-après, à titre indicatif, l'information CO2 relatives aux prestations de transport par remontées mécaniques.

- Le CO2 transport pour un forfait journée est de 241 g,
- Le CO2 transport pour un forfait ½ journée matin et ou après-midi de 4h30 est de 155 g,
- Le CO2 transport pour un forfait « petite journée » de 6h00 est de 207 g,
- Le CO2 transport pour un forfait ½ journée de 3h00 est de 103 g.

Propriété intellectuelle

Le titulaire d'un titre de transport n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de l'exploitant.

Protection des données à caractères personnel

L'ensemble des informations qui sont demandées par l'exploitant pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir.

Certaines données (adresse postale, e-mail, n° Tél.) pourront également être demandées aux Clients par l'exploitant pour permettre l'envoi d'offres commerciales ou d'informations sur la station, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004. Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société Régie Sauze Super Sauze Ubaye.

Finalité du traitement : billetterie et contrôle d'accès.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société, en écrivant à l'adresse de la Régie du Sauze Super Sauze Ubaye. En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Traduction et loi applicable - Règlement des litiges

Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation, d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes CGVU, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CGVU sont soumises, tant pour leur interprétation que leur mise en oeuvre, au droit français.

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Conditions particulières de vente à distance

Régie Sauze Super Sauze Ubaye

4 Av. des 3 Frères ARNAUD - 04400 BARCELONNETTE

Siret 200 072 304 00054 - N° TVA intracommunautaire : FR 33 2000 72304

Ci-après dénommé « l'exploitant »

Généralités

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée le « Client »), aux présentes conditions particulières de vente à distance, ainsi qu'aux CGVU téléchargeables sur le support durable suivant (les CGVU contiennent des informations précontractuelles complémentaires. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France. Les présentes conditions complètent les « conditions générales de vente et d'utilisation » des forfaits affichés dans tous les points de vente, mise en ligne sur le site internet www.sauze.com et/ou annexées au bon de commande. Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente sont présentées dans la grille tarifaire consultable dans les points de vente de l'exploitant et sur le site internet www.sauze.com. Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Aucune disposition contraire aux conditions particulières de vente ne saurait être opposée à la Régie Sauze Super Sauze Ubaye si elle n'a pas été préalablement et expressément accepté par lui.

Ces conditions particulières de vente pourront être modifiées unilatéralement par la Régie Sauze Super Sauze Ubaye sans préavis.

Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

Paiement sécurisé

Le paiement sécurisé internet par carte bancaire est effectué par la banque Caisse d'Epargne. Le paiement est effectué en TPE (terminal de paiement électronique) virtuel de paiement instantané. Les commandes confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le prélèvement bancaire sera alors effectué au moment de l'envoi d'un justificatif de confirmation de commande.

Modalité de Commande

L'achat de titre de transport à distance s'effectue : soit par une commande en ligne sur le site internet www.sauze.com, soit par envoi du bon de commande à la Régie du Sauze Super Sauze Ubaye

Vente en ligne

La commande ne peut être enregistrée sur le site internet que si le client s'est clairement identifié, soit par l'entrée de son code d'accès (email + mot de passe) qui lui est strictement personnel, soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès (email + mot de passe). Ensuite, le déroulement de la commande est réalisé par une série de saisies de données sur des pages d'écran successives. Pour finaliser la commande, le client doit accepter les présentes conditions ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits. Conformément à l'article 1369-5 du Code civil, le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation. L'exploitant confirmera au Client sa commande par e-mail. Cette information de prise en compte contiendra un récapitulatif de tous les produits dont le client aura confirmé la commande. Les commandes en ligne doivent être réalisées au plus tard deux jours francs avant le premier jour de validité du forfait. Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

Achat par bon de commande

Le bon de commande est à retourner dûment complété et signé, accompagné de son règlement et des pièces justificatives, à l'adresse de la Régie du Sauze Super Sauze Ubaye. Les commandes doivent parvenir à l'exploitant au plus tard deux jours francs avant le premier jour de validité du forfait.

Photos et pièces justificatives

Les photos ainsi que les pièces justificatives pour les titres à tarifs préférentiels (âge, carte étudiant) doivent être fournies au moment de la commande (jointes au courrier ou téléchargées sur internet), ou au plus tard lors du retrait du forfait qui se fera alors uniquement en caisse centrale de la Régie. En l'absence de ces pièces justificatives, aucune réduction ne pourra être accordée et la différence de coût engendrée sera alors réclamée au client.

Tarifs et modalités de règlement

Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement.

Les prix indiqués sont des prix TTC en euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

En cas d'envoi de la commande à domicile (uniquement France métropolitaine), il sera demandé une participation aux frais de trois euros. Le paiement est exigible à la commande et doit être effectué en euros.

La Régie Sauze Super Sauze Ubaye se réserve le droit de modifier ses tarifs et la définition des catégories ouvrant droit aux réductions et/ou aux conditions privilégiées à tout moment et sans préavis. La Régie Sauze Super Sauze Ubaye se réserve en outre le droit de modifier et/ou de supprimer tout ou une partie des offres et des conditions d'accès aux offres à tout moment. Les tarifs et les conditions applicables sont ceux en vigueur la date de la commande par le Client.

Les produits et/ou services commandés demeurent la propriété des la Régie Sauze Super Sauze Ubaye jusqu'au paiement intégral du prix.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande et les paiements en ligne doivent être effectués en euro par carte bancaire à distance.

Le paiement par carte bancaire en ligne (Visa, Eurocard, MasterCard) est sécurisé via le site « CAISSE D'EPARGNE SPPLUS V2 » qui garantit la confidentialité des règlements.

Toute commande ne sera définitive et validée qu'à partir du moment où le paiement aura été acceptée par la banque Caisse d'Epargne et l'envoi du mail de confirmant la validation de la commande réceptionnée. Le mail confirmant la validation de la commande et du paiement constitue la preuve de l'ensemble de transactions passées entre la Régie Sauze Super Sauze Ubaye et le client.

Lors du processus de vente en ligne, à aucun moment l'exploitant n'a connaissance des numéros fournis par le client et est seulement avisée par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

Pour une vente par bon de commande, le paiement peut être effectué par carte bancaire (système Vente à Distance pour les cartes Visa, Eurocard, MasterCard), chèque bancaire tiré sur un compte bancaire ouvert en France et libellé à l'ordre de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye, par chèques vacances ANCV. Le refus d'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne l'annulation de la commande.

Accusé de réception de la commande par la Régie Sauze Super Sauze Ubaye pour les ventes en ligne

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue sur internet et confirmée par le Client, de dernier accuse réception de cette commande par un courriel, à conserver impérativement par le Client, avec le récapitulatif de commande.

Les données enregistrées par la Régie Sauze Super Sauze Ubaye et par le système de paiement sécurisé constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre la Régie Sauze Super Sauze Ubaye et les clients. Ce justificatif doit être imprimé et conservé précieusement pour être présenté lors d'une éventuelle réclamation durant votre séjour sur le domaine du Sauze Super Sauze.

Modalités de retrait ou de livraison

Le Client a le choix, soit :

- de retirer les forfaits à la caisse centrale de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye, suivants les horaires d'ouverture, sous réserve que la commande de forfait parvienne à la Régie au plus tard deux jours francs avant le premier jour de validité du forfait. Lors de ce retrait, un justificatif de commande sera exigé, ainsi que la présentation d'une pièce d'identité officielle en vigueur et la signature d'un reçu. A défaut, les forfaits commandés ne pourront pas être délivrés.
- de demander lors de sa commande sur internet, uniquement pour les forfaits « saison » et les cartes « 7 jours liberté », l'envoi par courrier (France métropolitaine uniquement), en lettre suivie, avec des frais de participation de trois euros. Sauf cas de force majeure, la livraison sera effectuée dans les dix jours suivant la validation de la commande.

Absence de droit de rétractation

En application de l'article L121-20-4 alinéa 2 du code de la Consommation, la vente des titres de transport n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

Responsabilité et garanties

La Régie Sauze Super Sauze Ubaye ne sera tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique et d'une manière générale, de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure. Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

Modes de preuves

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne. Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion du contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

Informatique et liberté

Les informations recueillies par la Régie Sauze Super Sauze Ubaye lors de la souscription du client ont un caractère personnel.

Toutes les données bancaires demandées au client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL. Le traitement des données personnelles tiré de la vente sur ce site internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les clients communiquent sur le site permettent à la Régie Sauze Super Sauze Ubaye de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, la Régie Sauze Super Sauze Ubaye informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales et des communications sur la vie de la station par le biais de la base de données du site internet. Le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer en adressant un courriel à commercial@sauze.com : le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Archivage

L'archivage des commandes est effectué par le service commercial de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

Traduction et loi applicable – Règlement des litiges

Dans le cas où les présentes conditions particulières de vente à distance seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des conditions particulières de vente à distance est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions présentes conditions particulières de vente à distance, il conviendra de référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes conditions particulières de vente à distance sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, eu droit français. Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation). Les parties du contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale. La solution proposée par le médiateur (le conciliateur) ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.